



Compte Rendu

JOURNAL CGT DU COMITE TECHNIQUE (CT) DE DRANCY

octobre 2021

Le **mercredi 29 septembre 2021**, a eu lieu la séance plénière du Comité Technique (CT) 2021 /2022. Étaient présents: La CGT : Marinette, Henri, Philippe, La GGT FO : Assia, Nadyne . La CFDT : Oisilla, Valerie, Bruno. L'UNSA : Romain, Fabrice . L'administration, le service DRH. Les élus municipaux : le Maire adjoint M MANGIN (président), élus (2), le DRH (droit de vote non utilisé). Excusés CGT : Colette, Didier, Régine

Ordre du jour : Création d'un poste de coordinatrice petite enfance; Création d'une astreinte au centre de supervision (PM) ; PCA et passe sanitaire problématiques organisationnelles ; Horaires des foyers résidences changement sans avis du CT ; Négociation Temps de Travail et télétravail, lettre de la Maire ; Rapports Social Unique (RSU 2020).

Lundi 5 juillet 2021 à 9h30 en salle des mariages

Afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

Points faisant l'objet d'un avis du Comité Technique

- Approbation du compte rendu de la séance du 16 mars 2021
- Convention de mise à disposition en matière de facilitation des clauses d'insertion professionnelle
- Modification du tableau des effectifs de la Ville

Points pour information :

- Création de la maison des parents
- Rattachement du Centre de Ressources Associatives auprès du service Politique de la Ville
- Modification dans les implantations de services : Assistante Sociale, Centre de Ressources Associatives, Courrier et Gardes appariteurs, Incendie.
- Création du service habitat opérationnel et permis de louer

1/ Le Président en retard M MANGIN ouvre la séance du CT à 14 h 20. Suivie des décisions: En liminaire, un élu CGT, ouvre son micro puisque la CGT a eu enfin le droit (code général des collectivités) de filmer le conseil municipal à contrario de la comédie des élus majoritaires d'avril 2021 (voir [média Drancy 424 page 10 et autres](#)) . La CGT précise que l'ordre du jour du suivie du 5 juillet 2021 indique un point d'information sans avis ni vote. La CGT a demandé, en raison du vide du dossier, horaires de travail, organigramme etc... du service « Maison des parents » inaugurée malgré cela le samedi 25 septembre 2021. (photo) sans avis légal et préalable du CT. Encore une fois la Maire n'applique pas la loi, merci de corriger cela et de suivre les textes.

2 / Création d'un poste de coordinatrice petite enfance :

Le CT agit sur la suppression des postes et les changements d'organisation du Travail. La création de ce poste ne répond pas à cela. D'autant qu'il n'y a pas de grade d'agent, ni d'organigramme avant / après etc.. Nous apprenons après nos seules questions que c'est un poste de cadre B sur la base des nouvelles crèches privés. La CGT vote POUR la création de poste public au vu des informations transmises oralement.



3 Création d'astreinte à la Police Municipale centre vision caméra.

La proposition est d'un agent qui ferait une semaine sur deux cette astreinte en cas de souci logiciel. Nous rappelons notre besoin de continuité du service public, un agent ne peut faire seul des astreintes. Le logiciel ne suivra pas vos « une semaine sur deux » pour tomber en panne. Le DRH précise que 3 responsables au total seront concernés, ceci à contrario des écrits. **La CGT vote pour au vu de la rectification.**



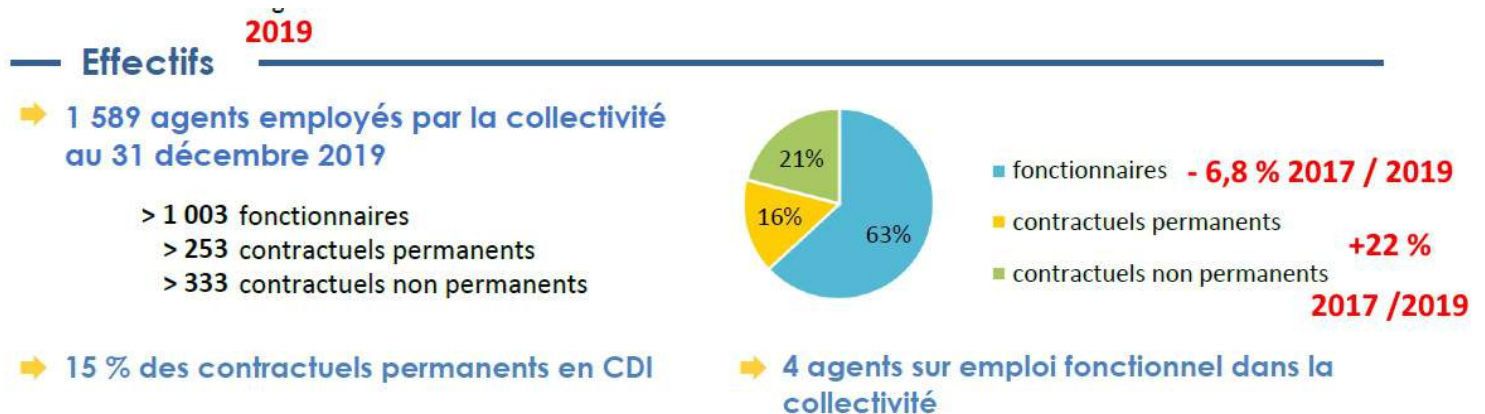
ÉDITION 2018
**Rôle et garanties
 du représentant syndical
 dans la fonction publique**



avis du CT ; La DRH affirme que les bons horaires sont appliqués (ceux passés en CT) Nous répondons que nous alerterons les agents, ils mesureront la réalité des faits.

Négociation Temps de Travail et télétravail, lettre de la Maire ; La Maire refuse de négocier sur le temps de travail car elle appliquera la loi et convoquera le CT. La CGT lit sa lettre réponse et confirme que pour le temps de travail et la télétravail, il y aura la loi et la concertation du CT pour les deux. Donc pourquoi dire OUI à la négociation (télétravail) pour l'un et NON à l'autre négociation (temps de travail) ?

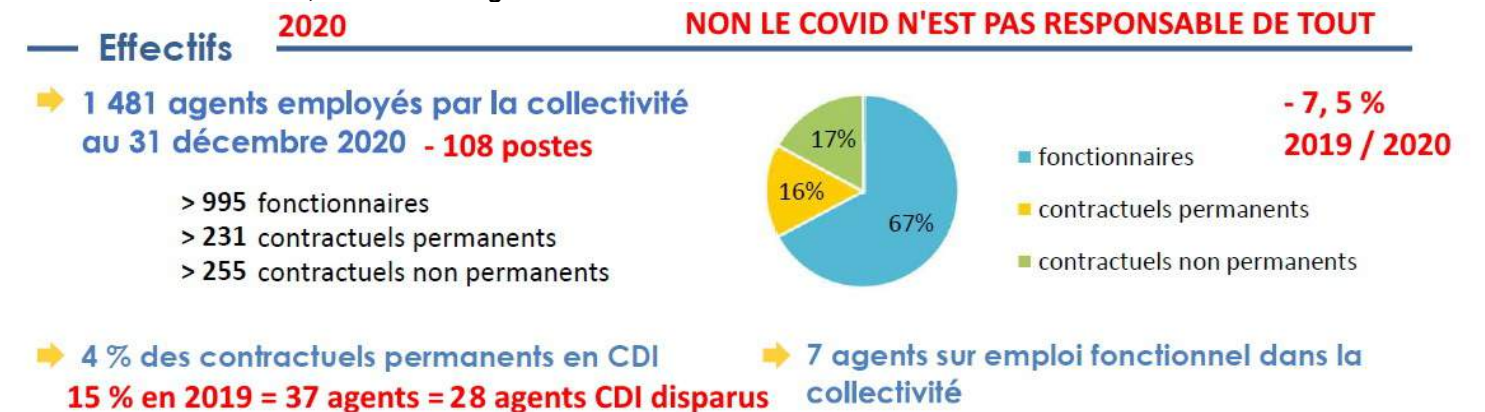
Rapport Social Unique (RSU 2020 VILLE / CCAS).



Le Rapport est une vision du personnel à un temps T. La CGT a seule comparé 2019 et 2020 et à posé des questions en tenant compte de la période COVID. L'employeur n'ayant pas mesuré cela, il nous répondra par écrits.

EFFECTIFS

Document administration, insert en rouge CGT.



Notre question : **Nous constatons une baisse de l'effectif constante que nous dénonçons depuis toujours, entre 2019 et 2021, c'est 108 postes publics en moins (même si vous nous avancez + 50 postes pour 2021, ils en disparaîent 58 agents en moins) alors que la population, elle se développe en habitants. Pourquoi ?**

3 % de cadres A disparaissent (4 agents) alors que des nouveaux services sont créés, Pourquoi ?
11 % de perte d'agents en CDI (139 CDI) entre 2019 (188 agents) et 2020 (soit 49 agents) Pourquoi ces départs et renouvellement en CDD ?

TEMPS DE TRAVAIL 2019 / 2020

— Équivalent temps plein rémunéré

TEMPS DE TRAVAIL 2019 = 2152896 heures : 1182,91 ETP

L'employeur nous dit vous ne faites pas 1607 h

➔ **1 182,91 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2019**

- > 953,00 fonctionnaires
- > 148,86 contractuels permanents
- > 81,05 contractuels non permanents

2 152 896 heures travaillées rémunérées en 2019

Document administration, insert en rouge CGT.

**Mais... mais.. à DRANCY
2019, ils nous paient nos
1821 heures travaillés !!!**

— Équivalent temps plein rémunéré

Temps de Travail 2020 =

2 275 801 heures : 1250,44 agents ETP

➔ **1 250,44 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020**

- > 991,64 fonctionnaires
- > 169,18 contractuels permanents
- > 89,62 contractuels non permanents

2 275 801 heures travaillées rémunérées en 2020

**en 2020 les agents de Drancy ont fait :
1820 Heures annuelle rémunérées
Alors pourquoi nous avancez que
nous sommes à moins de 1607 heures**



Notre question : Nous constatons par vos chiffres inattaquables que la moyenne de travail des agents de Drancy est de 1820,50 heures par années. Pourquoi nous reprochez vous de faire moins de 1607 heures et vouloir nous faire travailler plus sans nous payer ?

La Maire de Drancy fait son habituelle incantation « J'appliquerais la loi » comme le Président Mangin, mais sur le Temps partiel la loi nationale dit pour la Fonction publique territoriale « 80 % de temps partiel cela doit être payé 85 % et 90 % de temps partiel payé 92 % ». L'ancien Maire Député bafouait la loi en faisant du 80 % payé 80 % etc... il bafoue ainsi la charte d'égalité homme / femme et la charge de travail des femmes. Madame la Maire peut elle rétablir la loi à Drancy ?

PYRAMIDE DES AGES ET GESTION DES EFFECTIFS

Si nous prenons le groupe d'agents en 55 ans et 65 ans en 2020 plus de 300 agents vont nous quitter en 2026, or nous avons un principe des vases communicant qui fuient à grandes eaux (départs non remplacés) alors que les habitants augmentent et ont des enfants en bas ages. Quelle est votre politique du personnel au vu du gel des carrières, la baisse de qualification, la précarité installée et pérenne, qui impacte comme pour la santé, une dégradation du recrutement et de l'envie des jeunes de rentrer dans le service public ?

ABSENCES

La pyramide relève aussi ¼ d'agents de plus de 55 ans, ce qui confortent des maladies plus importantes, un équilibre est donc à trouver. Mais le plus lisibles est le passage de la gravité des accidents du travail (AT) qui passent de durée de 78 jours d'arrêt à 195 jours et sont donc par moyennes plus graves. Pourquoi ?

Ainsi la baisse de 10 assistants de prévention en 2019 à 7 en 2020 est inexplicable pourquoi cette baisse ?

Le document de prévention passe en 2019 d'une mise à jour en 2020 à mise à jour en 2020 le COVID n'a rien modifié ? Pourquoi ?

Sur nos alertes, des AT, la CGT précise qu'elle a indiqué que suite aux silences de la Maire et du Président du CHSCT, elle revoyait ses courriers aux autorités judiciaires. Pourquoi nos alertes ne sont pas suivies de l'application de la loi ? LE PRESIDENT MANGIN S'ENERVE, SUITE A LA LECTURE DES TRACTS CGT LES TRAITANT, PAR ABUS DE POUVOIR, DE DIFFAMATOIRE. LA CGT LE LAISSE A SA DIATRIBE ET SES INCANTATIONS...

BUDGET DU PERSONNEL

Le budget « personnel » (et non charge de personnel) passe de 55 % en 2019 à 59 % (60 au CCAS) Mais rien dans les poches des agents Pourquoi ?

Ceci alors que le budget de fonctionnement baisse de 7 millions et le pouvoir d'achat fait une chute vertigineuse et le gel du point d'indice pèse sur tous les agents ou presque (élus exclus) Pourquoi n'avons nous pas les plus ou moins 40 % d'augmentation des élus ou nos 10 % demandés ?

Pourquoi avec la police municipale qui est de 3 % à 2 % de l'effectif titulaire (et donc en hausse soit 20 agents en 2019 / en 2020 29 agents) alors que la masse salariale passe à moins 15 714 €uros en différence ?

Pourquoi certains agents contractuels ont près de 2 % de Prime en plus que les fonctionnaires ?

PROMOTION EVOLUTION DE CARRIERE

La CGT constate le gel des promotions, elle demande un audit externe, l'usage de la méthode « CLERC » Pourquoi, cette situation à Drancy, ou certains avancent en TGV (très grande vitesse, tel le guépard) et d'autres malgré leur qualité de travail sont dans l'évolution de carrière par la Maire de la vitesse du lombric (le suivant étant dans l'échelle animal le paresseux) ?

Les agents demandent de la transparence, Madame la Maire allez vous leurs en donner ?

ACTIONS SOCIALES

La CGT mesure que le dossier ne comprend que le financement de la protection sociale complémentaire santé. (baisse des prestations employeur (entre 2019 et 2020) de Moins -11 917 €, le montant moyen des bénéficiaires réduits en nombre (passe à + 39 €)

Pourquoi n'avons nous pas les chiffres des prestations directement aux agents ?

Pourquoi le Président du CASC M. IACONELLI OU LE DEMISSIONNAIRE DU CT ALI, NE NOUS DONNENT PAS LES CHIFFRES SOCIAUX ET LE DEVENIR DE L'ARGENT PUBLIC (subvention) RESTANT DU CASC ? Malgré nos interpellations et celle au CT, l' UNSA et le même président du CASC reste silencieux et fuyant.

QUE LA
FORCE
SOIT
AVEC
VOUS



AU MOINS
LA CGT

ELLE
VOUS
RESPECTE